

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **DP 059 414 16 00058**
Date de dépôt : **28 septembre 2016**
Demandeur : **Département du Nord**
Représenté par M LECERF Jean-René
Nature du projet : **Coupe pour la mise en sécurité de la voirie de 18 arbres de 10 à 50 cm de diamètre et mise en chandelle de 3 arbres**
Adresse du terrain : **Site ENS « Bois Barrois »**
59182 Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 28 septembre 2016 par le Département du Nord, représenté par M Jean-René LECERF, dont le siège se situe 51 rue Gustave Delory à Lille (59000) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- coupe pour la mise en sécurité de la voirie de 18 arbres de 10 à 50 cm de diamètre et mise en chandelle de 3 arbres ;
- sur le site ENS "bois barrois", à Montigny-en-Ostrevent ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/03/2003, modifié les 19/03/2004 et 26/05/2009 ;

Vu les révisions simplifiées approuvées les 15/04/2008, 05/12/2008, 12/07/2013 et 28/06/2016 ;

ARRÊTÉ

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le **20 OCT. 2016**
Le Maire,



Jean-Luc Couvreur

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.